



CONTACTS UTILES :
 Syndicat Melun : 01 64 41 53 91
 Confédération CGT : www.cgt.fr
 FNME : www.fnme-cgt.fr
 UFICT : www.energies-cgt.fr
 Site page inactifs : www.inactif.cgt-energies77.fr
 Adresse mail inactifs : retraites@cgt-energies77.fr

EDITO

Samedi 1^{er} mars 17 h 30. A l'heure où à force de tragédie sanitaire annoncée, la France s'inquiète de la contagion du coronavirus. A cette même heure, le Premier Ministre, sans délicatesse ni pour son peuple ni pour sa représentation, annonce l'utilisation de l'article 49/3 sur le projet de retraite à points.

Et alors ! Il a si souvent été utilisé. C'est vrai. Mais il faut examiner les circonstances. Une crise sanitaire mondiale, une opinion publique très majoritairement opposée au projet après des semaines de grèves et de manifestations ignorées par un pouvoir autoritaire et policier.

Faut-il que sa majorité tangué et que des députés jusqu'alors « godillots » traînent les pieds ?

Raison de plus pour mener le débat à son terme. Quand, il s'agit de l'avenir de tout un peuple, seul le temps de la démocratie peut prévaloir... Qu'importe qu'il ne soit pas celui de l'argent et des financiers.

Averti.es des conséquences de ce projet, nous le sommes. Nos enfants, petits-enfants privés de retraite solidaire, obligés de la constituer par capitalisation...Au diable les petits et moyens salaires.

Et nous, les pensionné.es des IEG sorti.es dans les six mois du Statut National et de ses dispositions !!!

Alors que faire devant tant de violence. Agir, malgré les années, apostropher les député.es « En Marche arrière », rejoindre la cohorte des résistants de la première heure. S'informer des actions proches de chez vous et y participer.

Des riches, Macron est le roi... Soyons 1789 et reprenons la bastille...

*Jean-Luc MAILLOT
 Michel VANKEIRSBILCK*

FORCE 77

Journal trimestriel du syndicat CGT ENERGIES Seine-&-Marne, section syndicale des agents en inactivité et pensionnés.
 16 Bis rue Gatelliet – 77003 MELUN Cedex

N° 287
 Prix : 0,76 Euros

MELUN PPDC
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Mars 2020

PRESSE DISTRIBUEE PAR LA POSTE
 Déposé le 5 Mars 2020



SOMMAIRE

Page 2 : Le bal des hypocrites
 Pages 3-4 : Vers la fin du statut
 Page 5 : CAS 77
 Page 6 : Moyens aux Activités Sociales
 Page 7 : Courrier CAMIEG
 Page 8 : Nos rencontres

*Ce journal est financé par les cotisations des agents en inactivité de service et pensionnés de reversion de la section syndicale CGT d'ENERGIES 77.
 Il est édité et imprimé par nos soins.
 Numéro CPPAP : 0323 S 07775
 Directeur de la Publication : Fabrice DAYNES*

Ils dansent au bal des hypocrites....

Le 17 janvier dernier, la CNIIEG réunit en urgence son Conseil d'administration sur le projet de loi du système universel de retraite par points et la transposition de notre régime marquant l'empressement des employeurs.

La Direction de la Sécurité Sociale a présenté un texte incomplet et sans le moindre volet de financement en cherchant à rassurer les parties présentes (représentants des employeurs UFE et UNEMIG, représentants des syndicats CGT, FO, CFDT et UNSA-CGC).

Le projet de texte instaure un régime universel de retraite qui se substitue à tous les régimes existants : **Le régime spécial des IEG lui-même inscrit dans le Statut National est appelé à disparaître.**

Si le principe de la répartition est maintenu, le passage à un régime par points est une véritable rupture avec le cadre légal actuel s'appuyant sur un régime à prestations définies.

Le texte qui a été soumis à l'avis des administrateurs affiche une logique de recul des garanties sociales et préconise des moyens de compenser les pertes générées par le passage au calcul par points : encourager **la capitalisation** et accentuer **le cumul emploi-retraite** pour compléter ses revenus. Cela est la preuve que nous avons à faire à un projet rétrograde pour tout le monde.

Ce futur régime universel serait bridé par la volonté de limiter le poids économique de la retraite dans le budget national et de poursuivre les politiques d'abaissement des charges pour les entreprises. Et les banques sont à l'affût pour récupérer une part des 330 Milliards d'euros consacrés aujourd'hui aux retraites pour en tirer profit.

Dans les IEG, la destruction du régime statutaire va ouvrir la boîte de Pandore pour faire du Statut National une coquille vide. **Les retraités sont**

visés : suppression du tarif-agent et des droits familiaux en ligne de mire mais surtout l'éradication de toute référence aux retraités dans le texte du Statut qui aurait des répercussions sur la complémentaire santé (CAMIEG) et sur les activités sociales.

Lors de l'expression de chaque délégation sur le projet de loi, nous avons assisté au bal des faux culs :

- Les employeurs (**UFE et UNEMIG**) ont annoncé qu'ils n'étaient plus adhérents au MEDEF et que de ce fait ils se distinguaient de l'avis négatif prononcé par le MEDEF en exprimant un **avis favorable au projet de loi.**
- **La CFDT**, partie prenante du projet gouvernemental et favorable à un système par points a exprimé un avis défavorable pour ne pas endosser la responsabilité de la suppression du régime des IEG. Elle entend, une fois la loi adoptée, négocier « avec force » les contreparties et se prévaloir ainsi d'être des syndicalistes « réalistes ».
- **L'UNSA-CGC**, fusionnées, a également émis un avis négatif en sachant que la position de leur confédération UNSA et CFE CGC est diamétralement opposée. L'UNSA ayant rejoint la CFDT dans son soutien au Président de la République et au gouvernement.

Quant à la CGT et FO, engagées dans les actions contre le projet de loi, elles ont exprimé un avis négatif sans la moindre ambiguïté.

Pour résumer, cette réunion a servi de tribune aux représentants des pouvoirs publics pour étayer la thèse du système « juste, équitable et simple » mais sans jamais démontrer qu'il pourrait apporter un plus pour les retraités actuels et les futurs. Il porte les germes d'une rupture générationnelle à terme qui sera préjudiciable à nos enfants et petits-enfants !

Pascal COTTIN

Retraité.es vers la fin du bénéfice du Statut National ?

Pour les fédérations syndicales, le texte présenté au CA de la CNIEG signe la "liquidation" du régime statutaire des retraites des électriciens et gaziers. Elles se sont donc prononcées contre. Les représentants des employeurs se sont prononcés en faveur de la réforme à l'inverse du MEDEF dans de nombreuses branches professionnelles.

Quid des agents en inactivité de service (retraité.es) ?

Drôle de coïncidence...

Rappelez-vous à l'automne dernier, la cour des comptes pointait la situation des retraité.es des IEG et préconisait la suppression du bénéfice du tarif agent, des droits familiaux, et autres activités sociales...

Mais aussi les employeurs refusant toute adaptation de l'accord national sur les moyens bénévoles dédiés aux Activités Sociales privant ces dernières et les retraité.es du lien indispensable de proximité.

Consubstantialité...

Ça fait de l'effet en société... Expression sortie du fond des âges et de la religion qualifiant le lien inséparable des trois éléments de la Trinité. Le principe : des éléments indissociables qui font que quand l'un d'entre eux disparaît, tout s'effondre comme un château de cartes. C'est la situation de notre

Statut National et de son triptyque : protection sociale, tarif agent, Activités Sociales. En perdant le régime de retraites après avoir vu notre assurance maladie adossée au régime général, le risque est fort de perdre le reste des dispositions particulièrement pour les retraité.es.

Pensions non garanties

En cas de disparition du régime des IEG, les retraité.es verseront aussi dans le régime dit universel à points. On imagine facilement alors une transposition de la pension actuelle en nombre et valeur de points. Et après.... En fonction de la situation économique, de la

démographie, de la règle d'or des 14% du PIB affectés aux retraites, votre pension évoluera... à la baisse. Faut-il rappeler la Suède, baisse de 12 % entre de 2010 et 2014 suite à la crise financière.

Toilettage du Statut National

Les pouvoirs publics et les employeurs annoncent déjà un « toilettage » du Statut National. Plus qu'un toilettage, une douche froide, la réécriture de l'article 1 avec l'exclusion des pensionné.es étant envisagée. Pension non garantie, hausse de 90% de la

facture d'énergie, fin de la participation sur la CSMR, exclusion des Activités Sociales. Combien perdrons-nous en pouvoir d'achat, des centaines, milliers d'euros ? Heureusement, nous allons nous battre.

La victoire au bout d'une mobilisation plus forte

Nous sommes averti.es et pas démunie.es. Depuis des mois, partout dans le pays, des professions et des catégories professionnelles se mobilisent. L'immense majorité de la population a compris le désastre pour le

niveau de vie de toutes les générations que constituerait l'abandon du système de retraite actuelle pour un système à points poussant vers la capitalisation.

La retraite n'est pas la seule raison de la mobilisation. Dans la santé, la justice, l'éducation nationale, à la SNCF, RATP, dans l'énergie, ce sont les moyens d'un service public digne de notre époque et des besoins des populations qui sont exigés. De l'argent pour nos vies et non pour la poche des toujours plus riches, voilà ce que des dizaines de millions de personnes réclament. Seulement de la justice sociale.

Preuve que ce que nous disons depuis le début est juste, à savoir : qu'il est possible

d'assurer financièrement l'amélioration du système actuel de retraite à prestations définies, 13 forces de Gauche et l'Écologie dont certaines siègent au Parlement, viennent d'élaborer un autre projet de loi sur la retraite.

Mobilisation intense, projet de loi alternatif. Tout est réuni pour gagner. La condition que toutes celles et ceux salarié.es comme retraités.es qui soutiennent ce mouvement s'engagent un peu plus dans les actions et initiatives. Amplifions la mobilisation.



*Action lundi
27 janvier,
des
retraité.es
CGT de
Montereau
auprès du
directeur
ENEDIS 77*

Vous souhaitez un contact plus régulier, adhérer à la section « pensionné.es »

Évidemment, les liens sont différents. La finalité de nos entreprises, celle du travail dévoyé pour répondre aux désirs des actionnaires et de la finance. Pourtant, plus que dans d'autres entreprises, les pensionné.es des IEG restent lié.es par la continuité de droits statutaires.

Une raison suffisante pour continuer ou décider de s'engager dans la CGT par son adhésion. Le syndicalisme « retraité.es » c'est d'abord agir sur sa propre situation mais c'est aussi construire avec les actifs des rapports de force pour résister et reconquérir.

Contacts

Adhésion

Nom – prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

A retourner à l'adresse : CGT ENERGIES77, 16 bis rue Gatelliet 77000 MELUN
par mail à retraites@cgt-energies77.fr

Un projet pour la proximité sociale

Combien de fois entendez-vous : « avec la CGT, c'est toujours non... elle ne propose jamais rien ». Et puis quand on va voir dans le détail pas de diable mais des accords d'entreprise ou de branche signés et des propositions à gogo. Ainsi, la CGT Energies 77 n'a pas simplement refusé l'accord des moyens confiés à vos Activités Sociales. Elle a pris acte de sa signature par deux fédérations mais a proposé un avenant prenant en compte la spécificité de notre territoire. Découvrez-le.

Les détaché.es Slvie :

Une situation particulière de l'Île-de-France et de Seine-et-Marne. Alors qu'en France, la majorité des détaché.es Slvie ont disparu, la mobilisation du personnel a conduit à les maintenir. 14 temps plein en Seine-et-Marne encore en 2018. Or, l'application de l'accord conduit à conserver 4,5 temps/plein. Sans l'avoir déterminé précisément, nous proposons d'examiner des rapprochements de Slvie avec des permanences sur différents lieux de travail. Ce qui nous permet de répondre aux besoins avec 10 détaché.es. Ainsi, nous disposons de 22 260 heures, le projet en propose 16 109 quand l'accord n'en prévoit seulement que 6 277.

Le temps des administratrices et administrateurs :

Elles et ils disposaient avant l'accord de 24 jours par an auxquels il faut ajouter un temps plein pour le Président (1 590 heures) et 1 920 heures pour le fonctionnement du bureau. L'accord prévoit 13 jours par an pour les membres du CA, un temps plein pour le président et deux 50% pour les mandats de trésorier et de secrétaire général. Le projet propose les mesures de l'accord et d'y ajouter du temps de fonctionnement du bureau à hauteur de 528 heures.

Le temps des commissions du CA :

Pour rappel, le but de ces commissions pluralistes est de proposer des activités, des aides solidaires au Conseil d'Administration. Elles sont au nombre de 8 mais la commission « pensionné.es » et les membres retraité.es de commissions n'ont pas besoin d'affectation de temps. Le projet envisage un rapprochement de deux commissions. Aujourd'hui, les commissions de la CAS dispose de 8 320 heures, le projet propose 1 542 heures quand l'accord en octroie 1 988.

Assemblées Générales et initiatives historiques.

Le projet à comptabiliser les besoins de temps pour les assemblées générales de CMCAS et de Slvie et pour l'encadrement d'activités incontournables (repas des pensionné.es, fête de la CAS, Noël des enfants).

En conclusion :

Le temps affecté par les employeurs aux Activités Sociales en 77 était de 41 474 heures, l'accord nous imposerait 11 730 heures. Le projet de la CAS propose, afin de répondre aux besoins et après quelques modifications territoriales, 25 064 soit une baisse de 40% de l'existant. De plus, l'accord qui devait s'appliquer au 1^{er} avril 2018 sera renégocié au printemps 2021. Le projet initié par la CGT, majoritaire en Seine-et-Marne est de bon sens. Soutenez-le par la pétition (voir page 6).

Moyens aux Activités Sociales, peut-être un pas ?

Alors que les employeurs intimidaient les détaché.es Slvie par l'organisation d'entretiens de réintégration reportés après intervention de la CGT, ils nous ont demandé de faire remonter non pas la liste des détaché.es Slvie (4,5 temps plein) et des heures correspondantes à l'accord, mais la liste des besoins évalués par nos soins. La belle mobilisation dans la cour d'ENEDIS à Melun a payé. Un premier pas de déblocage ? Reste que notre projet leur a été présenté le 3 octobre dernier. Nous sommes disposés à expliquer à nouveau les termes du projet élaboré par la CGT et des administrateurs CFDT et FO et les moyens affectés. Projet basé sur une réorganisation des Slvie et du travail des commissions. Pour rappel, ce projet est disponible sur le site de la CMCAS ou par courrier à la demande. **La pétition proposée est un outil pour donner de la force à ce projet et se faire entendre.**

PETITION, MOYENS CONFIES AUX ACTIVITES SOCIALES

La déclinaison de l'accord national sur les moyens dédiés aux Activités Sociales ne prend aucun compte de la situation particulière des CAS d'Ile de France et plus particulièrement de la CAS Seine et Marne. Ainsi, son application stricte conduirait à réduire de 70% l'équivalent temps plein affecté aux détaché.es Slvie et de l'ensemble du temps dédié au fonctionnement des commissions et des encadrements d'activités.

Une situation insupportable pour pérenniser les accueils, les activités, les aides de proximité. C'est ce que nous répétons avec de nombreux bénéficiaires depuis des mois. Cette mobilisation a conduit à geler ces mesures scélérates depuis 22 mois.

Le 3 octobre dernier, une rencontre avec les employeurs de la branche (SGE des IEG) s'est tenue dans laquelle nous avons exposé un projet alternatif pour votre CAS Seine et Marne. Ni statu quo, ni application stricte de l'accord, ce projet permet de maintenir une qualité du lien de proximité.

Il constitue sans doute une situation acceptable en attendant 2021, date de la fin de l'accord et de sa renégociation. Or, à ce jour, les employeurs n'ont pas daigné nous répondre et imposent la réintégration de tous les détaché.es Slvie. Ces moyens dédiés aux Activités Sociales ne sont pas un cadeau des employeurs mais le juste retour de notre travail et des richesses que nous créons au quotidien. Il n'y a rien de « bénévoles » juste une partie de notre salaire indirect et différé.

En conséquence, nous, agents, retraité.es, familles, bénéficiaires de la CAS Seine et Marne, exigeons le maintien d'accueils et d'activités de proximité. Avant toute réintégration de détaché.es de Slvie et diminution du temps d'élaboration et d'encadrement d'activités, nous exigeons des employeurs la prise en compte du contre-projet présenté par trois organisations syndicales.

Pétition à l'initiative de la CGT et de FO ci-dessous à retourner au syndicat CGT ENERGIES 77, 16 bis rue Gatelliet 77000 MELUN ou à signer sur le site : www.cgt-energies77.fr



PETITION, MOYENS CONFIES AUX ACTIVITES SOCIALES

Nom - Prénom	Entreprise - Service	Signature

Maintien de la permanence CAMIEG à Montereau

Interpelée par des bénéficiaires suite à une information annonçant la suspension de la permanence trimestrielle de la CAMIEG à Montereau, la section « pensionné.es » s'est adressée le 11 février dernier au Président du Conseil d'Administration de la CAMIEG ainsi qu'à la fédération FNME CGT.

Extraits :

« Monsieur, Gilles CANQUETEAU, Cher Camarade,

Par mail du 6 février dernier, la CAMIEG informe notre CAS Seine-et-Marne de la suppression des permanences trimestrielles : *« conformément à la décision des élus du Conseil d'Administration de la Camieg, toutes les permanences à rythme trimestriel seront supprimées à compter du 1^{er} avril 2020. Sur votre département, cette décision concerne le site de Montereau. La dernière permanence sur ce site se déroulera le vendredi 07 février et nous l'assurerons quel que soit le nombre de RDV » ...*

...Voilà donc des bénéficiaires de la CAMIEG du Sud d'un département qui représente en superficie la moitié du territoire francilien, privé.es de permanence d'accueil physique renforçant la fracture numérique des retraité.es. Une décision qui renforce les incompréhensions des affilié.es, particulièrement de nos adhérent.es, au moment où les difficultés s'amoncellent autour de la reprise des couvertures maladies supplémentaires par SOLIMUT.

Dans l'immédiat, nous vous demandons de remettre en place la permanence trimestrielle à Montereau et de trouver des modes d'informations plus performants.

Personne ne peut nier les évolutions négatives des politiques libérales en matière de protection sociale. Nos objectifs de 2006, certes ambitieux, sont à contre sens des orientations européennes et nationales actuelles et, de ce fait se heurtent à un mur. Mais les abandonner à trop de difficultés rencontrées jettent un doute sur leur faisabilité et jettent dans le désarroi celles et ceux qui sont engagé.es dans le combat pour le progrès social ».

Le bureau de la section des pensionné.es

MERCI pour votre solidarité

Sous le sapin de Noël, nous souhaitons un cadeau solidaire pour celles et ceux engagé.es dans la grève depuis le 5 décembre. Jusqu'à 54 jours et des projets sacrifiés. Même si l'histoire ouvrière nous rappelle qu'il faut savoir manger des « patates », ce n'est pas facile. Beaucoup d'entre nous le savent. Mais voilà la solidarité, ça fait chaud, ça fait tenir... Alors merci aux pensionné.es qui ont participé à notre caisse de solidarité. Près de 5 500 euros répartis entre les collègues et les autres salarié.es. Une caisse abondée par la CAS Seine et Marne à hauteur de 5 000 euros. La solidarité ne se referme jamais et la caisse est toujours ouverte pour des collègues pas encore informé.es ou des récidivistes de la générosité. Merci aussi pour vos messages d'accompagnement, des leçons de combativité. Cette solidarité, une manière d'être dans le mouvement quand le cœur dit oui et que le corps peine à suivre. Les grévistes vous remercient.

Le bureau de la section des pensionné.es

Stratégies des entreprises EDF.SA et ENGIE

Cession d'actifs record à ENGIE, projet Hercule de vente au détail d'EDF, le secteur de l'énergie est en proie à une accélération de sa libéralisation.

Mieux comprendre les actes et les volontés des employeurs et du gouvernement.

Conférence avec deux administrateurs salariés
Jeudi 26 mars, 14 h 30, salle Marcel Paul
5 rue Demeufve à Bois-le-Roi.

16 h 30 : moment convivial

CNIEG, CAMIEG, SOLIMUT
Quelles évolutions pour quelle protection sociale ?
Rencontre avec Pascal COTTIN,
Administrateur CAMIEG
Le jeudi 23 avril à 14 h
CCAS le Gibet, Rue Pierre Demay à Villeneuve-Saint-Denis

16 h 30 moment convivial



Vos droits

La fédération CGT Mines Energie vient d'éditer un livret concernant les démarches et les droits face au décès. Nous vous proposons de vous le faire parvenir sur demande, soit par mail soit par courrier.

N'hésitez pas à nous contacter.
Ce livret est aussi disponible sur le site du syndicat :

www.cgt-energies77.fr